

*Amélioration de Climat des Affaires comme Préalable aux Investissements de
Développement en République Démocratique du Congo*

par

Pascal NYABUGUZU Ndimubanzi / *Assistant à l'Université de Kisangani*

Abstract

The Congolese state is currently at a crossroads in terms of economic development. The country is seeking to attract new capital while maintaining existing investment, securing state revenues, and making its economy more attractive. Recent events seem to indicate a positive shift in the business environment: the Sino-Congolese cooperation agreement was launched taking into account the reservations expressed by the International Monetary Fund; the Katanga mining region benefited from the recovery in commodity prices during 2009, after being severely impacted by the price collapse at the end of 2008; dialogue with the Paris Club has resumed to finalize the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative; and the Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) has been established. However, the tasks ahead remain immense. This is demonstrated in the World Bank's Doing Business 2019 ranking, which places the Democratic Republic of Congo 184th in terms of ease of doing business, whereas it was 182nd in 2018.

The DRC, through its National Agency for Investment Promotion (ANAPI), has implemented three reforms to facilitate business within the country. These reforms focus on property registration, cross-border trade, and contract enforcement. Specifically, for these three indicators, the DRC has respectively facilitated the reduction of fees for securing property titles; reduced the time required to export and import goods by implementing a single trade window; and improved contract enforcement by adopting a law that regulates all aspects of mediation as an alternative to litigation.

To achieve this, legal doctrine and the sociology of law were employed. This methodology was supported by documentary research, detached direct observation, and content analysis. Consequently, the objections raised by opposition parties highlighted several major challenges.

To achieve this, legal dogmatics and the sociology of law were employed. This method was supported by documentary research, detached direct observation, and content analysis. The study revealed that the objections raised by opposition parties highlighted several major challenges.

The results show that despite the efforts made, the business climate in the country remains perplexing. Moreover, the majority of the population agrees that doing business in the DRC is very difficult, primarily due to the multiplicity of taxes, the lack of roads, and a lack of knowledge about the provinces.

Key words: Improvement, business climate, investment, development.

1. Introduction

L'amélioration du climat des affaires et les investissements de développement sont des questions qui intéressent au plus niveau de la vie, les autorités nationales que les chercheurs. Voilà pourquoi plusieurs études, publications et recherches dans le monde en constituent la preuve. C'est le cas notamment de Alsy Wamono- Kuyela, Blaise KABONGO MUJIKI, Benjamin MKAPA, Rapport doing business 2020, OMBENI BASHAGA Alain et LODONOU Kuami Gameli.

Alsy Wamono- Kuyela a démontré que l'intérêt qu'à la RDC d'assainir son climat des affaires en vue de booster son développement socio-économique et a proposé aux autorités politiques congolaises d'instaurer la paix, de mettre fin aux différentes crises qui rongent le climat politique et menace la stabilité économique, la sécurité juridique et celle des institutions du pays¹.

De son côté, Blaise KABONGO MUJIKI propose aux autorités étatiques de la RDC d'orienter leur politique sur la voie d'amélioration du climat des affaires, vers la création des conditions nécessaires pour attirer et convaincre les détenteurs des capitaux à investir dans le pays. Il encourage aussi les structures étatiques et celles du monde corporatif qui sont à pied d'œuvre de soutenir les efforts du gouvernement congolais en vue d'attirer et de promouvoir les investissements².

Benjamin MKAPA soutient qu'un climat des affaires assaini est indispensable pour que les investisseurs acceptent de venir dans un pays. Il s'est attelé aussi à énumérer les écueils auxquels sont très souvent confrontés les investisseurs en Afrique, à savoirs les

¹ ALSY WAMONO K., *L'assainissement du climat des affaires en RDC : un atout majeur pour son développement socio- économique*, Université libre de Kinshasa, TFC, 2012, p.12

² KABONGO MUJIKI B., *Amélioration du climat des affaires en RDC ? Recueil d'exceptions congolaises contre-productives à l'investissement*, le Harmattan, Paris, 2014.

difficultés d'accès aux terres, régime d'imposition défavorable, absence criant d'infrastructures et d'énergie et faiblesse des échanges commerciaux³.

Selon le rapport Doing business 2020, la RDC figure à la 183^{ème} place en ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires. En suivant ce rapport, la RDC est encore loin d'atteinte des objectifs d'amélioration du climat des affaires. Et cela, constitue un handicap pour les investissements tant nationaux qu'étrangers⁴.

Par ailleurs, OMBENI BASHAGA pense que le pouvoir public ne doit pas seulement se borner à fixer les règles du déroulement des activités dans différents secteurs de la vie économique du pays, mais il doit créer des richesses, passer par la séduction des investissements nationaux et étrangers, pour déboucher à la création des nouvelles entreprises⁵. Il souligne également que l'entreprise est, par excellence, un agent de croissance et des progrès des nations.

LODONOU Kuami Gaméli note cependant qu'un cadre juridique basé sur le respect des droits humains peut améliorer le climat des affaires en attirant les investissements étrangers⁶. Il estime également qu'un cadre juridique constitue un pré-requis au développement du secteur privé, à l'attraction de l'investissement national et étranger, à l'intégration du pays dans l'économie mondiale.

Tous les chercheurs susmentionnés ont traité de la problématique de l'amélioration du climat des affaires sans mettre en exergue l'impact de cette l'amélioration sur les investissements et le développement en République Démocratique du Congo. C'est cet aspect qui détermine l'originalité de la présente étude.

Soucieux de maux qui rongent son développement, la RDC a mis en place un arsenal juridique renfermant plusieurs textes ayant pour but d'attirer et d'assurer la sécurité des investissements privés, tant nationaux qu'étrangers et d'assainir les climats des affaires. Pour s'en rendre compte, les articles 34 de la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision des certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo sacralise la propriété privée. Et, l'Etat de garantir le droit

³Groupe de la Banque Africaine de Développement, un climat des affaires assaini est un préalable à une forte croissance en Afrique, estiment les leaders africains, sur [https:// www.afdb.org/fr/news-and-event/a-healthier-businesses](https://www.afdb.org/fr/news-and-event/a-healthier-businesses), consulté le 10/01/2026.

⁴ Rapport Doing business 2020 sur l'amélioration du climat des affaires, disponible sur <https://www.rapport-doing-business-amélioration-du-climat-des-affaires.pfd>, consulté le 10/01/2026.

⁵ OMBENI BASHAGA A., *Amélioration du climat des affaires en RDC : analyse des effets des réformes économiques*, Travail inédit, Université de Bukavu, 2016-2017, p.10

⁶ *Idem*

à la propriété individuelle ou collective acquis conformément à la loi ou à la coutume. Il encourage et veille à la sécurité des investissements privés nationaux et étrangers. Cette disposition interdit la publicisation de propriété privée.

Cet article prévoit en outre que « nul ne peut être privé de sa propriété et pour cause d'utilité public et moyennant une juste et préalable indemnité octroyée dans les conditions fixée par la loi. Nul ne peut être saisi de ses biens qu'en vertu d'une décision prise par une autorité judiciaire compétente ».

L'article 35 par ailleurs, donne le pouvoir à l'Etat de garantir le droit à l'initiative privée tant aux nationaux qu'aux étrangers. Il encourage l'exercice du petit commerce, de l'art et de l'artisanat par les Congolais et veille à la protection et à la promotion de l'expertise et des compétences nationales.

Ces dispositions constitutionnelles sont renforcées par la loi n° 004/2002 du 21 février 2002 portant code des investissements⁷. Cette loi prévoit dans l'esprit du cinquième titre des garanties et de la sécurité aux investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

Ce faisant, l'Article 26 de ladite loi stipule que : « *les droits de propriété individuelle ou collective acquis par un investisseur sont garantis par la Constitution de la République Démocratique du Congo, Un investissement ne peut pas être, directement ou indirectement, dans sa totalité ou en partie, nationalisé ou exproprié par une nouvelle loi, et/ou d'une décision d'une autorité locale ayant le même effet, excepté : pour des motifs d'utilité publique et moyennant le paiement d'une juste et équitable indemnité compensatoire* ». L'indemnité est considérée juste si elle est basée sur la valeur de marché de l'actif qui a été nationalisé ou exproprié ; cette valeur doit être déterminée d'une manière contradictoire immédiatement avant l'expropriation ou la nationalisation, ou avant que la décision d'exproprier ou nationaliser ne soit devenue du domaine public.

Cette loi institue une Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI, en sigle) régit par le Décret du 5 juin 2002 portant création de l'ANAPI, chargé d'une part de recevoir les projets à agréer, de les instruire et de décider de l'agrément ; et d'autre part d'assurer la promotion des investissements tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.⁸ Ce faisant, la loi n°002/2001 du 3 juillet 2001 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce sert d'un cadre institutionnel et juridique, elle assure la protection des

⁷Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant code des investissements in *Journal Officiel RDC numéro 6 du 15 mars 2002*

⁸ *Idem*

personnes et de bien et vise dans le deuxième titre de la compétence du tribunal de commerce qui connaît en matière de droit privé et de droit pénal les litiges et des infractions à la législation économique et commerciale, quel que soit le taux de la peine ou la hauteur de l'amende visé par l'article 17 de cette loi.

Ne disposant pas suffisamment des capitaux, la RDC est obligée de les rechercher sur le marché extérieur pour la relance de son économie par l'investissement. En effet, en vue d'assurer son développement, la RDC est en compétition permanente en matière d'attraction des investissements afin d'attirer le plus d'investisseurs possible. L'investissement se révèle être le facteur par excellence de la croissance économique et du développement qui consiste dans l'augmentation des grandeurs économiques. La croissance économique suppose elle-même des changements majeurs de structure et d'importantes modifications correspondantes dans les conditions institutionnelles et sociales du pays.

Après presque deux décennies d'existence du Code des Investissements, des lacunes importantes sont apparues dans son application. Compte tenu des modifications légales et réglementaires significatives intervenues depuis sa promulgation en 1986. Ces lacunes sont au niveau aussi bien de son organisation que de sa philosophie. Le constat est qu' évoluant dans un contexte de régression économique et d'inflation accélérée, la performance du secteur privé a été de manière générale insuffisante et celle de l'industrie congolaise particulièrement médiocre. L'industrie congolaise reste dans son ensemble coûteuse, peu compétitive, sous capitalisée et soumise à un processus à long terme de désinvestissement. D'où la nécessité d'améliorer le climat des affaires pour les investissements du développement en RDC.

Ainsi, la problématique centrale de cette réflexion est la suivante : en quoi l'amélioration du climat des affaires constitue-t-elle un préalable indispensable à l'attraction des investissements et au développement économique de la RDC ? Quels sont les défis à relever ?

Pour répondre à cette question, il convient d'analyser d'abord le concept et l'importance du climat des affaires dans le développement économique, ensuite d'examiner les défis du climat des affaires en RDC, et enfin d'identifier les stratégies et réformes nécessaires pour l'améliorer afin de favoriser les investissements de développement. Les défis à relever sont multiples notamment politiques, juridiques, institutionnels, etc.

Généralement, l'étude cherche à ressortir l'impact de l'amélioration du climat des affaires sur le développement de la RDC. Enfin, l'étude relève les défis pour des mécanismes pro-croissance est un préalable inéluctable et attractif des investissements en RDC.

2. Cadre méthodologique

a) Méthode

Dans le cadre de cette recherche, l'étude a recouru à la dogmatique juridique et la sociologie du droit. La méthode juridique a permis d'analyser et à exposer le droit positif congolais, à confronter le fait au droit et à résoudre le problème de casuistique juridique. Dans cette étude, elle vise l'interprétation et l'application des règles juridiques nationales en l'occurrence la loi n° 004/2002 du 21 février 2002 portant code des investissements.

Ce faisant, cette méthode a été complétée par l'approche sociologique qui explique les comportements des acteurs face au droit appliqué. Cette approche permet en sus, de définir rigoureusement les phénomènes étudiés et de rechercher les causes dans les faits sociaux antérieurs⁹, pour confronter les données obtenues dans les investigations à la réalité sociale en vue d'éclairer l'opinion sur l'impact de l'amélioration du climat des affaires comme moteur des investissements favorables au développement de la RDC.

b) Techniques

Dans le cadre de ce travail, la technique documentaire a servi de cadre pour l'enrichissement de nos analyses, de fonder notre réflexion sur le bon sens. Grâce à elle, nous avons harmonisé notre raisonnement pour l'élaboration de ce travail en consultant les documentations à notre portée ayant trait à ce travail, de parcourir les différents textes légaux et réglementaires, les ouvrages, les décisions de justice, publications des auteurs en rapport avec la thématique.

La technique d'interview libre a permis de requérir certaines informations nécessaires liées à cette étude auprès des experts des institutions. Elle a été complétée par la technique d'observation directe désengagée utilisée à travers les émissions radiodiffusées sur l'évolution de la situation économique de la RDC surtout en ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires pour booster le développement de la RDC.

3. Résultats de l'étude

Cette section présente les résultats de l'étude concernant l'amélioration du climat des affaires comme préalable des investissements de développement en RDC.

La République RDC possède un potentiel économique considérable grâce à l'abondance de ses ressources naturelles, notamment les minerais stratégiques tels que le cobalt, le cuivre, l'or et le coltan. Malgré ces richesses, le pays reste confronté à de nombreux défis socio-économiques qui freinent son développement. L'un des obstacles majeurs demeure la

⁹ DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, éd. Flammarion, Paris, 2010, p.33.

faiblesse du climat des affaires, caractérisé par une gouvernance fragile, des lourdeurs administratives, une corruption persistante et un déficit d'infrastructures.

Dans un contexte de mondialisation et de concurrence accrue entre les États pour attirer les investissements, l'amélioration du climat des affaires apparaît comme une condition essentielle pour favoriser les investissements nationaux et étrangers. Ces investissements sont indispensables pour stimuler la croissance économique, créer des emplois et renforcer les capacités productives du pays. Selon plusieurs études économiques, les pays disposant d'un environnement institutionnel stable et transparent attirent davantage d'investissements étrangers directs (IED), ce qui contribue à la croissance économique et à la création d'emplois¹⁰.

3.1. Le rôle du climat des affaires dans l'attraction des investissements

Les investisseurs recherchent généralement des environnements économiques sûrs et prévisibles. Un climat des affaires favorable leur garantit :

- la sécurité juridique de leurs investissements,
- des procédures administratives simples,
- une fiscalité claire et stable,
- des infrastructures adéquates.

Dans le cas contraire, les investisseurs préfèrent orienter leurs capitaux vers des pays offrant de meilleures garanties. Par ailleurs, l'amélioration du climat des affaires contribue à :

- stimuler l'entrepreneuriat local,
- accroître la productivité,
- favoriser l'innovation et la diversification économique.

3.2. L'investissement comme moteur du développement

L'investissement joue un rôle essentiel dans le développement économique d'un pays. Il permet notamment :

- l'augmentation de la production,
- la modernisation des infrastructures,
- la création d'emplois,
- l'amélioration du niveau de vie des populations.

¹⁰ Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI). (2024). Climat des affaires en RDC.

Dans les pays en développement comme la RDC, l'investissement privé et les investissements étrangers directs sont particulièrement importants pour financer les projets d'infrastructures, l'industrialisation et la transformation économique.

3.3. Les défis du climat des affaires en République Démocratique du Congo

Malgré les efforts entrepris par les autorités congolaises, le climat des affaires demeure confronté à plusieurs obstacles structurels.

§1. Les lourdeurs administratives et la complexité des procédures

La création d'entreprise en RDC reste souvent longue et complexe. Les démarches administratives peuvent durer plusieurs semaines voire plusieurs mois, ce qui constitue un frein majeur à l'entrepreneuriat et aux investissements. La multiplicité des formalités administratives, la bureaucratie et le manque de coordination entre les institutions publiques compliquent davantage les activités des entreprises.

§2. La corruption et la mauvaise gouvernance

La corruption demeure l'un des principaux obstacles au développement économique du pays. Selon l'indice de perception de la corruption, la RDC figure parmi les pays les plus touchés par ce phénomène, ce qui réduit la confiance des investisseurs. Les pratiques telles que les pots-de-vin, les détournements de fonds et l'opacité dans l'attribution des marchés publics contribuent à dégrader l'environnement économique et à décourager les investisseurs¹¹.

§3. L'insuffisance des infrastructures

Le déficit d'infrastructures constitue également un obstacle majeur au développement économique de la RDC. Les entreprises sont confrontées à :

- des coupures fréquentes d'électricité,
- un réseau routier insuffisant,
- des difficultés d'accès aux services logistiques.

Ces problèmes réduisent la productivité des entreprises et augmentent les coûts de production.

§4. L'insécurité juridique et institutionnelle

¹¹ Mukala, P. (2023). Implementation of a Service-Oriented Architecture for a e-Wallet System for Cashless Transactions in the Democratic Republic of Congo.

L'insécurité juridique liée à l'instabilité réglementaire et à la faiblesse du système judiciaire constitue un autre facteur qui limite l'attractivité économique du pays. Dans certains cas, l'application des lois économiques et commerciales reste insuffisante, ce qui crée un climat d'incertitude pour les investisseurs.

3.4. Les réformes engagées pour améliorer le climat des affaires en RDC

Face à ces défis, plusieurs initiatives ont été entreprises par le gouvernement congolais pour améliorer l'environnement des affaires. L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) a été mise en place pour faciliter l'implantation des investisseurs et améliorer l'attractivité économique du pays.

- Cette institution joue plusieurs rôles :
- fournir des informations économiques aux investisseurs,
- accompagner les entreprises dans leurs démarches administratives,
- promouvoir les opportunités d'investissement en RDC.

Plusieurs réformes ont été adoptées pour améliorer le cadre juridique des affaires, notamment :

- l'adhésion à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA),
- la réforme du droit des sociétés,
- la modernisation du système fiscal.

Ces réformes visent à renforcer la sécurité juridique des investissements et à améliorer la compétitivité économique du pays. Des initiatives telles que le Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE) ont été mises en place pour réduire les délais et les coûts liés à la création d'entreprises. La lutte contre la corruption constitue également une priorité pour améliorer le climat des affaires. Les autorités congolaises ont renforcé les mécanismes de contrôle et les institutions chargées de la transparence dans la gestion publique¹².

Pour améliorer durablement l'environnement économique de la RDC, plusieurs stratégies doivent être mises en œuvre.

- Renforcer la gouvernance et l'État de droit ;
- Développer les infrastructures économiques ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat local ;

¹² Pinshi, C. (2017). Feedback effect between volatility of capital flows and financial stability: evidence from Democratic Republic of Congo.

- Diversifier l'économie.

4. Discussion des résultats

Les résultats de l'étude montrent que l'amélioration du climat des affaires constitue un facteur déterminant pour attirer les investissements et stimuler le développement économique en RDC. En effet, un environnement caractérisé par la stabilité macroéconomique, la sécurité juridique, la transparence administrative et l'accès aux infrastructures encourage les investisseurs nationaux et étrangers à engager des capitaux productifs.

Les résultats obtenus concordent avec plusieurs travaux scientifiques qui démontrent que la qualité du climat des affaires influence directement l'investissement et la croissance économique.

Selon la Banque mondiale¹³, le climat d'investissement correspond à l'ensemble des facteurs propres à un pays qui influencent la décision des entreprises d'investir, de créer des emplois et de développer leurs activités. Les résultats de cette étude confirment cette approche, car ils montrent que l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel en RDC constitue une condition essentielle pour attirer les investissements de développement.

L'OCDE¹⁴ souligne que la promotion de l'investissement dépend de plusieurs politiques publiques, notamment : la politique fiscale, la gouvernance publique, le développement du secteur financier, les infrastructures, la politique commerciale. Dans cette perspective, les résultats de la recherche montrent que l'amélioration de ces dimensions en RDC pourrait favoriser une meilleure compétitivité économique et stimuler les investissements étrangers.

Nos résultats se rapprochent de ceux obtenus par Beck, Demirgüç-Kunt et Maksimovic¹⁵. Ces auteurs ont montré que les obstacles financiers, juridiques et la corruption constituent des contraintes majeures au développement des entreprises, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises. Les résultats obtenus dans cette étude corroborent cette conclusion, car l'amélioration du climat des affaires en RDC passe également par la réduction de ces contraintes structurelles.

¹³ Banque mondiale. (2005). World Development Report: A Better Investment Climate for Everyone. Washington DC.

¹⁴ OCDE. (2006). Cadre d'action pour l'investissement. Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

¹⁵ Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Maksimovic, V. (2005). Financial and Legal Constraints to Firm Growth. World Bank.

Dans son ouvrage sur l'amélioration du climat des affaires en RDC, Kabongo Mujika¹⁶ affirme que les obstacles institutionnels, administratifs et juridiques freinent fortement l'investissement et le développement économique du pays. Les résultats de la présente étude confirment cette analyse en montrant que la simplification des procédures administratives et la transparence dans la gouvernance constituent des éléments essentiels pour attirer les investissements.

La comparaison avec ces différents auteurs montre une convergence scientifique importante : un bon climat des affaires favorise les investissements, les institutions solides et la bonne gouvernance sont essentielles, la réduction des obstacles administratifs et de la corruption est nécessaire, les infrastructures et la stabilité macroéconomique renforcent l'attractivité économique. Ainsi, l'amélioration du climat des affaires apparaît comme un préalable indispensable pour promouvoir les investissements de développement et accélérer la croissance économique en RDC.

Conclusion

En définitive, l'amélioration du climat des affaires constitue un enjeu majeur pour le développement économique de la République Démocratique du Congo. Un environnement économique stable, transparent et favorable aux entreprises est indispensable pour attirer les investissements et stimuler la croissance économique.

Malgré les défis persistants liés à la corruption, aux lourdeurs administratives et au déficit d'infrastructures, plusieurs réformes ont été entreprises pour améliorer l'attractivité économique du pays. Ainsi, ces efforts doivent être poursuivis et renforcés afin de créer un environnement propice à l'investissement.

Ainsi, l'amélioration du climat des affaires ne constitue pas seulement un objectif économique, mais également un levier stratégique pour le développement durable, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté en RDC.

Références bibliographiques

I. Ouvrages

KABONGO MUJIKA B., *Amélioration du climat des affaires en RDC ?* Recueil d'exceptions congolaises contre-productives à l'investissement, le Harmattan, Paris, 2014.

DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, éd. Flammarion, Paris, 2010.

¹⁶ Kabongo Mujika, B. (2014). *Amélioration du climat des affaires en RDC*. Paris : L'Harmattan.

Mukala, P. (2023). Implementation of a Service-Oriented Architecture for an e-Wallet System for Cashless Transactions in the Democratic Republic of Congo.

Pinzhi, C. (2017). Feedback effect between volatility of capital flows and financial stability: evidence from Democratic Republic of Congo.

II. Textes légaux

- Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 (textes coordonnés).
- La loi n°002/2001 du 3 juillet 2001 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce investissements *in Journal Officiel RDC numéro spécial du 3 juillet 2001* ;
- Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant code des investissements *in Journal Officiel RDC numéro spécial du 15 mars 2002* ;
- La loi n°2017 du 8 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé *in Journal Officiel RDC numéro 8 du 15 février 2017*.
- Décret n°12/045 du 1er novembre 2012, le Guichet Unique de Création d'Entreprise est actuellement régi par le Décret 14/014 du 8 mai 2014.

III. Travaux inédits

- ALSY WAMONO K., *L'assainissement du climat des affaires en RDC : un atout majeur pour son développement socio- économique*, Université libre de Kinshasa, TFC, 2012.
- OMBENI BASHAGA A., *Amélioration du climat des affaires en RDC : analyse des effets des réformes économiques*, Travail inédit, Université de Bukavu, 2016-2017.

IV. Autres documents

- Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI). (2024). Climat des affaires en RDC.
- Banque mondiale. (2005). World Development Report: A Better Investment Climate for Everyone. Washington DC.
- OCDE. (2006). Cadre d'action pour l'investissement. Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

V. Sources électroniques

- Groupe de la Banque Africaine de Développement, un climat des affaires assaini est un préalable à une forte croissance en Afrique, estiment les leaders africains, sur <https://www.afdb.org/fr/news-and-event/a-healthier-businesses>, consulté le 10/01/2026.
- Rapport Doing business 2020 sur l'amélioration du climat des affaires, disponible sur <https://www.rapport-doing-business-amélioration-du-climat-des-affaires.pfd>, consulté le 10/01/2026.

© GSJ